ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RATP

Question écrite n° 37491

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer de lui donner des informations sur les actions engagées par la RATP pour la formation continue des agents. Il souhaite connaître les sommes consacrées à la formation continue par la RATP pour les années 2002 et 2003, ainsi que la somme moyenne par agent pour l'année 2002.

Texte de la réponse

Les actions de formation professionnelle continue de la RATP se répartissent en fonction de leur finalité : maintenir les compétences individuelles et collectives (31 %) ; préparer les agents à offrir un service public de qualité, sûr et attentionné (6 %) ; permettre à chacun de maîtriser les nouvelles technologies au service du voyageur (12 %) ; poursuivre la professionnalisation des réseaux et renforcer les compétences des métiers de gestion (5 %) ; préparer les agents aux évolutions de l'entreprise, développer les compétences managériales et favoriser les démarches de partenariat et de coopération internes (7 %) ; faciliter les parcours professionnels des agents (39 %) par la préparation et l'accompagnement des mobilités, des promotions et par la requalification des agents ne pouvant plus exercer leur emploi statutaire. En 2002 et 2003, pour la formation continue des agents, la RATP a consacré les crédits indiqués dans le tableau ci-dessous (en euros) :

	2002	2003
Actions de formation continue80 382 95380 100 956		
Versement à un organisme collecteur au titre du congé individuel de formation2 563 8892 632 244		
Fonctions professionnelles en alternance3 845 8333 948 366		
Total86 792 67586 681 566		
Somme moyenne consacrée par agent1 8771 850		

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37491

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE37491

Rubrique : Transports urbains
Ministère interrogé : transports et mer
Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2925
Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6520